



Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 24/06/2025  
Publié le **S<sup>2</sup>LO**  
ID : 059-215903758-20250613-2025\_HB\_1249-DE

**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

**Séance 13 juin 2025**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 16  
Qui ont donné procuration : 4  
Présents : 12  
Qui ont pris part au vote : 15

Date d'affichage : 04/06/2025  
Date de convocation : 04/06/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 13 juin à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Laurent MARTINEZ, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Maric-Chantal CABESTAING à Sylvie ROUSSELLE, Jacqueline CRETEUR à Bernadette DEHAENE, Elizabeth DESMETTRE à Régis NOTOT, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA

**Délibération : N°10/2025**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice budgétaire 2024**

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'objectif est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible. Conformément à l'article L2311- du Code général des collectivités territoriales et au vu de compte de gestion provisoire 2024 certifié exact par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Orchies. Le C.C.A.S. a procédé par délibération N° 6 /2025 en date du 11 avril 2025 à une reprise anticipée de ses résultats.

Ces résultats étaient les suivants :

**DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :**

Total des dépenses de fonctionnement 2024	25 737,93 €
Total des recettes de fonctionnement 2024	32 056,23 €
Résultat de fonctionnement 2024	6 318,30 €
Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002)	20 268,55 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2024	26 586,85 €

**DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total des dépenses d'investissement 2024	8 186,92 €
Total des recettes d'investissement 2024	0,00 €
Résultat d'investissement 2024	-8 186,92 €
Reporté N -1 (001)	59 589,05 €
Résultat de clôture d'investissement 2024	51 402,13 €

**RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024 :**

Restes à réaliser en dépenses :	10 724,20 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Solde restes à réaliser :	-10 724,20 €
Résultat d'investissement définitif :	40 677,93€

Madame la Vice-Présidente, Catherine KOPEC, expose le compte financier unique 2024 qui présente les mêmes résultats que ceux votés le 11 avril 2025 (délibération 6/2025)

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration :

**Article 1 :** de constater que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'état des contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**Article 2 :** d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du CCAS.

**Article 3 :** d'arrêter les résultats définitifs tels que mentionnés à l'ETAT I-B1 du CFU.

**Article 4 :** Monsieur le Président ou son représentant sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Vote du Conseil d'Administration :    Unanimité        Majorité   

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, et an que dessus

Le Président du Centre Communal

D'Action Sociale,

Laurent MARTINEZ.

